

## Compte rendu de la séance du mercredi 02 août 2023

Président : SALEL Matthieu  
Secrétaire : GEORGES Nathalie

Présents :

Monsieur Matthieu SALEL, Madame Marie-Hélène CHOTIN, Monsieur Francis CHABANE, Monsieur Jean-Claude BLANC, Monsieur Edouard LEVEUGLE, Madame Josette BARAILLE, Madame Virginie MOUSSELIN, Monsieur Raoul L'HERMINIER, Madame Nathalie GEORGES, Madame Kalie DALET

Absents :

Monsieur Eric POUGET

Réprésentés :

Madame Nadine PIERRARD par Monsieur Matthieu SALEL, Madame Manon REYNOUARD par Madame Kalie DALET, Monsieur Géry BEDAGUE par Monsieur Edouard LEVEUGLE, Monsieur Anthony CHARBONNEYRE par Monsieur Francis CHABANE

### Ordre du jour:

#### **- Approbation du CR du 12 juin 2023**

- Finances Communales - Décision Modificative
- C'MAGIC - Convention de financement
- Salle Polyvalente - Tarifs.
- City Stade - Demande de Subvention au Département.
- Motion - "Violence envers les élus" .

Divers .

Une délibération sera ajoutée à l'ordre du Jour : ECOFINANCE - Mission d'accompagnement - Diagnostics des anomalies des bases ménages.

### Délibérations du conseil:

**Approbation a l'unanimité des membres présents et représentés du CR du 12 Juin 2023.**

#### DM n° 1 - REGULARISATIONS BUDGETAIRES ( DE 2023 028)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-35736.77	

023 (042)	Virement à la section d'investissement	34964.77	
739118	Autres reversements de fiscalité	772.00	

**TOTAL : 0.00 0.00**

**INVESTISSEMENT :**

		DEPENSES	RECETTES
2113 - 111	Terrains aménagés autres que voirie	30634.72	
2158 - 111	Autres installat°, matériel et outillage	1638.34	
2188 - 107	Autres immobilisations corporelles	2691.71	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		34964.77

**TOTAL : 34964.77 34964.77**

**TOTAL : 34964.77 34964.77**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

**D M n° 2 - REGULARISATION ET MODIFICATION BUDGETAIRE ( DE 2023 029)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

**FONCTIONNEMENT :**

		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-2802.64	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	2802.64	

**TOTAL : 0.00 0.00**

**INVESTISSEMENT :**

		DEPENSES	RECETTES
168758	Dettes - Autres groupements	20000.00	
2041582 (041)	Autres grpts - Bâtiments et installat°	100000.00	
2151	Réseaux de voirie	-20000.00	
2181 - 106	Installat° générales, agencements	2802.64	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		2802.64
168758 (041)	Dettes - Autres groupements		100000.00

**TOTAL : 102802.64 102802.64**

**TOTAL : 102802.64 102802.64**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.



## CONVENTION DE FINANCEMENT APPLICATION C'MAGIC ( DE 2023 030)

Monsieur le Maire rappelle l'initiative portée par la Communauté de Communes en matière de vérification des données cadastrales fiscales des communes en ayant souscrit à une application C'Magic, pratique, très accessible et comportant au-delà des informations utiles des moyens de recours auprès des services fiscaux concernés. De plus, cette application est parfaitement utilisable en CIDD (Commission communales des impôts directs).

La communauté de communes ayant commandé cette application pour les communes volontaires, 17 d'entre elles se sont impliquées dans la démarche de formation et l'utilise désormais. Il en ressort un coût de partage entre la CDC et les communes volontaires, ce qui représente pour la Commune de Rosières une participation de 2 007.00 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- autorise le Maire à signer la convention
- et de contribuer à la participation financière pour un montant de 2 007 € somme inscrite au budget 2023.

## ECOFINANCE - MISSION D'ACCOMPAGNEMENT - DIAGNOSTIC DES ANOMALIES DES BASES MENAGES ( DE 2023 031)

Monsieur le Maire fait part au membre du conseil municipal d'une présentation par le groupe ECOFINANCE, cabinet de conseil auprès des collectivités territoriales, du diagnostic des anomalies des bases ménages (année 2022) pour la commune de Rosières.

A partir du support proposé par le groupe ECOFINANCE, les différentes anomalies constatées représentent un manque à gagner pour la Commune de l'ordre de 23500 € par an.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que l'Etat travaille actuellement à la révision des valeurs locatives des logements d'habitation et rappelle l'échéancier de ce projet.

Monsieur le Maire précise l'intérêt de mettre à jour les valeurs locatives pour la Commune :

- Optimiser les ressources de la collectivité
- Trouver des ressources pour financer les investissements.
- Limiter l'augmentation des différents taux de la taxe foncière.
- Veiller à l'équité fiscale sur le territoire.
- Avoir les bases ménages 2027 justes et optimisées pour l'année de référence et donc anticiper la réforme qui révisé la méthode de calcul des valeurs locatives des logements d'habitation.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le groupe ECOFINANCE est en capacité d'accompagner la collectivité pour l'actualisation des bases ménages. Cet accompagnement consiste en une mission d'assistance à distance à la correction des anomalies comprenant :

- la réalisation du catalogue photographique des logements insalubres réalisé via google streetview.
- la formation à distance de l'agent en charge de compléter le catalogue par des photos de terrain.
- l'élaboration complète de la simulation d'intégration des éléments de confort dans le recalcul des valeurs locatives pour les éléments de confort.
- la préparation et le publipostage des enquêtes épistolaires pour les locaux vacants.

- le traitement des retours d'enquêtes : analyse, tri et compilation des données.
- la préparation de tous les courriers types pour transmission à l'administration fiscale.
- une réunion de bilan avant l'envoi aux services fiscaux.

ECOFINANCE propose un tarif de 4200 € HT pour cette mission.

Compte tenu de l'importance d'avoir des bases fiscales à jour pour les finances de la collectivité et du nombre d'anomalies constatées à ce jour, Monsieur le Maire propose de confier cette mission à ECOFINANCE pour un montant maximum de 4200 € HT.

Après avoir entendu le Maire, et après discussion, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la proposition et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à cette mission d'accompagnement.

### CITY Stade - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ( DE 2023\_032)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 07 juin 2022 (n° DE\_2022\_028) délibérant sur l'engagement des Consillers municipaux à renouveler la structure du City Parc.

Il informe que le dossier de demande de subvention déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport est toujours en instruction. La réponse devrait parvenir à l'automne 2023.

Il informe que le dossier de demande de subvention déposé auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes n'a pas été retenu, la Région ayant attribué 110 000 € de subvention sur un autre projet de la Commune.

Afin d'obtenir un financement le plus large possible, Monsieur le Maire propose de déposer une nouvelle demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche.

#### RAPPEL DU PLAN DE FINANCEMENT INITIAL :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Acquisition et installation d'un Citystade	45 635,00 €	Subvention Agence Nationale du Sport 57.5%	26 240,13 €
		Subvention Région Auvergne Rhône Alpes 22.5 %	10 267,87 €
		Autofinancement-Mairie de Rosières 20 %	9 127,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>45 635,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>45 635,00 €</b>

#### NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT PROPOSE :

DEPENSES HT		RECETTES HT	

Acquisition et installation d'un Citystade	45 635,00 €	Subvention Agence Nationale du Sport – 57.5%	26 240,13 €
		Subvention Département de l'Ardèche – 22.5 %	10 267,87 €
		Autofinancement-Mairie de Rosières – 20 %	9 127,00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>45 635,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>45 635,00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après discussion  
Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Sont d'accord avec la proposition de Monsieur Le Maire

- l'autorise à signer tous les documents nécessaires à cette nouvelle acquisition
- et à établir le dossier de demande de subvention auprès des services du Département de l'Ardèche.

#### TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES - Saison 2023-2024 ( DE 2023 033)

Monsieur le maire informe que la commission "Associations Festivités Animation et Salles Polyvalentes" s'est réunie afin d'établir un tableau d'utilisation des salles par les différentes associations - Ce tableau précise les jours et horaires d'utilisations des salles ainsi qu'un tarif pour chacune d'elles, il a été également évoqué des tarifs spécifiques pour certaines.

Après discussions,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide la proposition de la commission en charge des salles polyvalentes et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'encaissement des tarifs validés.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

## MOTION - VIOLENCES FAITES AUX ELUS. ( DE 2023 034)

Les menaces et les violences faites aux élus locaux sont en constante augmentation depuis plusieurs années et les faits de violence constatés depuis quelques semaines sont le signe d'une dangereuse accélération de ce phénomène.

En mars, le domicile de Yannick Morez, maire de Saint-Brevin-les-Pins, a été visé par un incendie criminel après de nombreuses contestations et menaces relatives à un projet de centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Sa démission a fait grand bruit et a mis en lumière une énième manifestation de la violence à laquelle doivent de plus en plus faire face les élus dans l'exercice de leur mandat.

Citons aussi le maire de Magnières, Edouard Babel, violemment agressé le mois dernier alors qu'il tentait de mettre fin à des troubles causés par les locataires de sa salle municipale.

Et enfin, Vincent Jeanbrun, maire de l'Haÿ les Roses, dont le domicile a été attaqué il y a quelques jours, entraînant l'hospitalisation de ses proches.

Il s'agit d'exemples. Les menaces physiques, verbales ou écrites perpétrées, parfois par des groupes organisés, à l'encontre des élus locaux ces dernières semaines sont nombreuses et révèlent une crise civique et démocratique profonde qui concerne aussi bien les personnes dépositaires de l'autorité publique que les agents publics.

Face à ce constat :

- L'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche souhaite un renforcement des moyens mobilisés et des actions engagées localement pour lutter contre les violences faites aux élus. Les moyens d'enquête dont disposent la police et la gendarmerie sont insuffisants, conduisant à un nombre considérable de classements sans suite, ce qui ne peut être accepté.
- L'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche appelle d'urgence à une évolution des sanctions pénales prononcées à l'encontre des auteurs de ces agressions physiques et verbales. Ces modifications législatives, demandées par l'Association des Maires de France, doivent permettre de porter ces sanctions à un niveau correspondant à la protection dont doivent bénéficier les élus.
- L'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche soutient les actions engagées par l'Association des Maires de France et sollicite ainsi une mobilisation forte de l'Etat pour déployer localement les mesures de protection des élus locaux annoncées récemment par le Gouvernement. Cela doit permettre de mettre un terme à ces violences et de lutter contre leur banalisation.

Ainsi, l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche condamne avec fermeté les violences inacceptables exercées sur les élus et les agents publics et apporte son plein et entier soutien aux victimes de ces actes de violence qui ne doivent pas restés impunis.

Les élus locaux sont les garants de notre pacte social et démocratique. Ils doivent donc être protégés et soutenus par l'Etat comme par la population car servant l'intérêt général et incarnant notre République au quotidien.

Après discussions les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la motion.

